

Délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Dominique PRADELLE

Date de convocation : 28 mars 2022

PRÉSENTS : Mesdames PRADELLE Dominique, LOUIS Yolande, LECOMTE Anne-Marie, BUSO Anne-Marie, REGNER Marie-France, PHILIT Monique, ARNOUILH Catherine, LECOMTE Isabelle

EXCUSÉS : Messieurs REIX Jacques, OYSEL Nicolas, Monsieur BOILEAU Claude, Madame PENISSON Pascale

Secrétaire de séance : LOUIS Yolande

oooooooo

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par chacun des membres présents.

oooooooo

12-04-2022-01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

La Commission Administrative du CCAS, réuni sous la sous-présidence de Madame Dominique PRADELLE, délibérant sur le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jacques REIX, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte, à Madame Dominique PRADELLE, Vice-Présidente du CCAS, de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		7 455,52		76 321,55		
Opérations de l'exercice	89 689,76	112 691,12	34 067,25	14 947,00		
TOTAUX	89 689,76	120 146,64	34 067,25	91 268,55	123 757,01	211415,19
Résultats de clôture		30 456,88		57 201,30		87 658,18

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres de la commission

12-04-2022-02 : COMPTE DE GESTION

La Commission Administrative du CCAS,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2021, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

12-04-2022-03 : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Commission administrative du CCAS,

Après avoir entendu le compte administratif 2021

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 30 456,88 € et un excédent d'investissement de 57 201,30 €,

Décide d'affecter la somme de 17 214,88 € en réserve au budget 2022 (article 1068).

12-04-2022-04 : BUDGET PRIMITIF 2022

Sur proposition de la commission des finances, la commission administrative du CCAS après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif de l'exercice 2022 qui se présente ainsi :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 118 142,00 €, à savoir :

Chapitre 60, Achats et variation des stocks	8 500,00 €
Chapitre 61, Services extérieurs	31 700,00 €
Chapitre 62, Autres services extérieurs	10 542,00 €
Chapitre 63, Impôts, taxes et versem. Assimilés	14 800,00 €
Chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés	35 800,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	5 800,00 €
Chapitre 66, Charges financières	10 000,00 €
Chapitre 68, dotations et provisions	1 000,00 €

Recettes de fonctionnement :118 142,00 €, à savoir :

Chapitre 013, Atténuations de charges	1 000,00 €
Chapitre 70, Produits des services du domaine	5 500,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	9 500,00 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	88 900,00 €
Excédent de fonctionnement	13 242,00 €

Dépenses d'investissement :322 064,00 €, à savoir :

Opération 952, Travaux isolation RA	250 000,00 €
Opération 953, Divers travaux RA	40 000,00 €
Chapitre 21, Immobilisations incorporelles	5 000,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes	27 064,00 €

Recettes d'investissement : 322 064,00 € à savoir :

Chapitre 001, Excédent d'investissement	57 201,30 €
Chapitre 13, Subventions d'investissement	136 647,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	111 000,82 €
Chapitre 10, Dotations, fonds et réserves	17 214,88 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres de la Commission Administrative, approuvent la proposition

12-04-2022-05 : SECOURS FINANCIER

Madame la Vice-Présidente expose à la Commission Administrative la demande de l'assistante sociale pour une aide financière concernant Madame MXXXXXXXX afin de régler une partie de son assurance soit 167 euros

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

12-04-2022-06 : SECOURS FINANCIER NON VERSE (voir delib asso avril 2024)

Madame la Vice-Présidente expose à la Commission Administrative la demande de l'assistante sociale pour une aide financière concernant Madame RXXXXXXXX Vanessa afin de régler une formation (programme personnalisé pour les déficients visuels soit 423 euros,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la Commission Administrative approuvent la proposition.

12-04-2022-7 : TARIFS DE LOCATION DE SALLE

La salle du Bois Doré est mise à disposition à diverses associations qui exercent une activité moyennant un paiement d'un loyer ou à titre gratuit.

Pour l'année 2022, l'attribution d'un tarif ou la gratuité est proposé ainsi :

- Club du Bon Temps : gratuit.
- Association Patchwork : gratuit uniquement en 2022 afin de remercier pour élaboration de nombreux masques pendant l'épidémie.
- Association gym adaptée
- Country : pour cette association un tarif unique (en €/h) sera appliqué, pour un tarif de location fixée à 8€/h.

Chaque mois l'association Country sera tenue de fournir à la mairie un justificatif du nombre d'heures d'utilisation par mois accompagné d'un calendrier complet des dates d'utilisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la Commission Administrative approuvent la proposition.

12-04-2022-08 : REVISION DES LOYERS RESIDENCE AUTONOMIE

Au vu des travaux de rénovation d'isolation effectués à la résidence du Bois doré, Madame la Vice-présidente fait part aux membres de la Commission Administrative, qu'il y a lieu de prévoir la révision des loyers applicable à la RA, résidence du Bois Doré à compter du 1^{er} mai.

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Administrative décident le prix des loyers suivant :

<u>Type 1 bis :</u>	
Loyer	429,80 €
Charges	7,30 €
Téléassistance	23,00 €
<u>Type 2 :</u>	
Loyer	499,92 €
Charges	7,30 €
Téléassistance	23,00 €

Questions diverses :

Avancement des travaux d'isolation à la résidence du Bois Doré : les travaux se déroulent dans les délais et les résidents sont satisfaits du résultat.

Séances de sophrologie :

Dans le cadre du financement lié au forfait autonomie, des séances de sophrologie vont être proposées aux résidents sous forme individuelle ou groupée afin d'en faire bénéficier le maximum de résidents possibles.

Jacques REIX	<u>Absent</u>	Dominique PRADELLE	
Claude BOILEAU		Yolande LOUIS	
Pascale PÉNISSON	<u>Absente</u>	Nicolas OYSEL	<u>Absent</u>
Isabelle LECOMTE		Catherine ARNOUILH (UDAF)	
Monique PHILIT		Anne-Marie BUSO	
Marie-Ange RENAUDIE	<u>Absente</u>	Marie-France REGNER	
		Anne-Marie LECOMTE	